

Département des Pyrénées-Atlantiques
ARRONDISSEMENT DE PAU
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 16 avril 2025

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme ZINT, Mme DARRIEUTORT,
Mme LARRIBAU, Mme VANCAUWENBERGE,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MAURIN, Mme MOLINA (démissionnaire),
Mme SANCHEZ (démissionnaire)

ABSENTE : Mme MAZILIÉ

Délibération n° 02-16042025

OBJET: Règlement Intérieur des aides sociales facultatives du CCAS de Lons

Monsieur le Président rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale de Lons dispose d'un Règlement Intérieur depuis le 4 mai 2016, actualisé en avril 2024 par la délibération n°02-29042024 qui définit les modalités et les conditions d'attribution des aides sociales facultatives.

Monsieur le Président précise qu'il convient à nouveau d'actualiser le règlement intérieur au vu notamment, de l'évolution de la liste des documents à fournir pour bénéficier de la bourse aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Aussi, Monsieur le Président propose d'approuver ce nouveau règlement.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré :

ABROGENT le Règlement Intérieur des aides sociales facultatives en date du 29 avril 2024.

ADOPTENT le nouveau Règlement Intérieur ci-annexé,

Fait et délibéré à LONS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS


Nicolas PATRIARCHE